

**P-7 : RAPPORT ANNUEL DE L'OHI POUR 2007  
APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER POUR 2007  
PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI POUR 2008**

Référence : LC 44/2008 du 30 avril 2008.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le BHI souhaite remercier les Etats membres suivants : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Equateur, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Guatemala, Islande, Inde, Italie, Corée (Rép. de), Lettonie, Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Suède, Tunisie, Turquie, Ukraine, RU, USA et Uruguay qui ont répondu à la LC en référence, et notamment à ceux qui ont fourni des commentaires : Canada, Cuba, France, Maroc, RU et USA.
2. Sur les 46 réponses reçues toutes ont approuvé le rapport financier pour 2007 et aucune objection n'a été soulevée. Par conséquent, le Comité de direction considère que le rapport financier 2007 est approuvé.
3. Le Comité de direction examinera les commentaires reçus dont le texte ainsi que les notes du BHI qui y font référence sont inclus dans l'Annexe.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction



Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA  
Directeur

## COMMENTAIRES RECUS DES ETATS MEMBRES ET NOTES DU BHI

**Rapport annuel 2007. 1<sup>ère</sup> Partie Généralités****1. CUBA**

Cuba suggère que le rapport de l'ISPGW (Programme 5) ait la même structure que les rapports des autres GT, en indiquant le président, le vice-président et les membres.

*Note : le BHI présente ses excuses pour avoir négligé ce point et cette suggestion sera prise en compte pour le rapport annuel 2008.*

**2. FRANCE**

La France fera part de ses éventuelles observations dans le délai d'un mois après la réception de la version française.

*Note : le BHI fera paraître la version française imprimée au cours de la dernière semaine du mois d'août.*

**3. RU**

Le RU signale une erreur dans le nom du président du SNPWG.

*Note : le BHI la corrigera.*

**4. USA**

Les USA signalent une faute d'orthographe à la page 43.

*Note : le BHI corrigera cette faute.*

**Rapport annuel 2007 2<sup>e</sup> Partie Finances****FRANCE**

- a. La France regrette que les informations contenues dans le rapport financier ne soient que partiellement fournies dans les deux langues officielles de l'Organisation. Par ailleurs, un certain nombre de contresens affectent le texte en français.
- b. La France félicite le Comité de direction pour sa gestion budgétaire rigoureuse et approuve ses propositions d'utilisation de l'excédent d'exploitation figurant dans l'avant-propos.
- c. La France note que les frais bancaires et de changes sur les opérations du fonds de renforcement des capacités représentent près de 16% des dépenses de 2007. Elle souhaiterait connaître les raisons qui justifient ce ratio relativement élevé.
- d. La France note que la tenue d'une conférence extraordinaire en 2014 est évoquée dans l'avant-propos. Elle préférerait que l'option « assemblée » ne soit pas écartée à priori.

*Note : les commentaires du BHI sont les suivants :*

- a. *Le BHI s'efforcera d'améliorer la présentation du rapport financier pour 2008 et vérifiera les traductions inexactes signalées en ce qui concerne le rapport 2007.*
- b. *Aucun commentaire.*
- c. *Ce ratio relativement élevé s'explique par un changement dans les procédures adoptées par le comité de direction. Avant 2007, les frais bancaires associés aux opérations du CBC ainsi que les différences de change sur les opérations en devises liées au fait que les versements de la République de Corée sont effectués en dollars des USA, affectaient le budget général de l'OHI. Depuis 2007, ces charges sont imputées au fonds CBC.*

d. En ce qui concerne l'allusion à une « conférence » extraordinaire en 2014 par opposition à une « assemblée », bien que le BHI ne désapprouve pas l'option « assemblée » pour 2014, nous pensons que pour le moment, il convient d'utiliser l'appellation en vigueur pour désigner ces événements.

#### **MAROC**

Le Maroc suggère qu'une partie de l'excédent budgétaire soit réservée au renforcement des capacités des SHI des Etats membres et pour les frais médicaux du BHI.

*Note : la suggestion du Maroc a été envisagée en 2006, lorsqu'une partie de l'excédent a été affectée au fonds pour le renforcement des capacités. Pour 2007, on a estimé que d'autres priorités devaient être couvertes mais une évaluation générale est faite chaque année, et le renforcement des capacités est l'un des objectifs.*

#### **Programme de travail actualisé pour 2008**

#### **CANADA**

Le Canada approuve le programme de travail 2008.

*Note : aucun commentaire.*

#### **FRANCE**

La France fait trois observations mineures concernant la version française du programme de travail.

*Note : le BHI tiendra compte de ces observations mineures concernant la version française.*

#### **RU**

Le RU signale que le prochain atelier technique ENC/ECDIS de la CHZMR semble avoir été oublié.

*Note : le BHI a inclus cette tâche dans le cadre du renforcement des capacités au Programme 2.*

---